

L'affaire Calas

Contexte historique

Un des grands combats de Voltaire contre l'erreur judiciaire

L'affaire Calas commence le 13 octobre 1761, lorsque Jean Calas, négociant protestant toulousain, découvre à son domicile son fils Marc-Antoine mort, étranglé. Pensant qu'il s'est donné la mort et afin d'éviter le traitement infligé à l'époque aux suicidés, il tente maladroitement de camoufler le suicide en meurtre. Mais la rumeur publique et la justice l'accusent de l'avoir lui-même assassiné pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. Le jugement est rendu le 10 mars 1762. Jean Calas est condamné à mort ; il est roué vif, puis étranglé et brûlé.

L'affaire révolte Voltaire, qui crie son horreur devant ce qu'il considère comme un assassinat dans son célèbre *Traité sur la tolérance, à l'occasion de la mort de Jean Calas* (1763), qui débute ainsi : Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9^e mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge, et de la postérité. Avec son ami Étienne-Noël Damilaville et le soutien de Friedrich Melchior Grimm, rédacteur de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Voltaire veut non seulement réhabiliter Jean Calas, mais aussi aider matériellement et moralement sa veuve et ses enfants, qui sont ses coaccusés, à travers le « Projet de souscription pour une estampe tragique et morale ».

Ce dessin est la contribution de Carmontelle, artiste aux talents multiples, à la fois dessinateur de portraits, auteur de théâtre de société, dessinateur de jardins exotiques et organisateur de fêtes aristocratiques mondaines, à leur campagne d'opinion.

Analyse des images

Une mise en scène caractéristique de « l'âge sensible » des Lumières

Carmontelle met ici son talent de dessinateur au service de la cause de Voltaire en réalisant un portrait de groupe, en prison. En février 1765, la famille Calas s'est en effet constituée prisonnière à la Conciergerie, à Paris, dans l'attente de la révision du procès. Damilaville écrit à Voltaire à propos de la mère Calas : Un de nos amis - Carmontelle - la dessine actuellement avec Gaubert Lavaysse et toute sa famille dans un même tableau où ils seront dans une prison.

La scène la représente en effet la mère, en robe de deuil, ainsi que sa fille aînée, Rose, et derrière elles la cadette, Nanette. Leur servante, Jeanne Viguière, debout, les soutient dans la douleur. Leur font face le jeune Pierre Calas, accusé de fratricide, et son ami Gaubert Lavaysse, qui lit le Mémoire à consulter et consultation pour la Dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, et pour ses enfants, préparé par l'avocat Élie de Beaumont. Les factums ou mémoires d'avocat connaissent alors un très grand succès, car ils permettent au public de s'identifier aux protagonistes d'une affaire et aux avocats de saisir le tribunal de l'opinion - Voltaire dit avoir été ému aux larmes par celui d'Élie de Beaumont.

Ce dessin n'est pas la seule œuvre à avoir été réalisée à propos des souffrances de la famille Calas. Un célèbre graveur du siècle des Lumières, Daniel Nikolaus Chodowiecki, a, lui, choisi d'illustrer une autre scène de prison, fictive : Les Adieux de Calas à sa famille, avec, pour légende, un extrait d'Athalie de Racine : Je crains Dieu... et n'ai point d'autre crainte.

Interprétation

Une remarquable campagne de mobilisation de l'opinion éclairée

Ce dessin de bienfaisance offert par un artiste à succès, Carmontelle, aux partisans de la réhabilitation de Calas et de l'innocence de sa famille a donc vocation à être reproduit par le procédé classique de la gravure afin de bénéficier d'une large diffusion auprès du public. La gravure réalisée par Jean-Baptiste Delafosse permet aussi d'ajouter au dessin une légende qui porte le message du combat de Voltaire et des partisans de l'innocence de Calas : La Mère, les deux Filles, avec Jeanne Viguière, leur bonne Servante, le Fils et son ami, le jeune Lavaysse. Il ne s'agit pas ici d'engager un combat politique en faveur de la tolérance pour « ceux de la RPR » (religion prétendue réformée), c'est-à-dire les calvinistes, mais de toucher la corde sensible, d'émouvoir l'opinion.

Une famille entière a été meurtrie, comme le rappelle le Traité sur la tolérance, et chacun peut devenir un nouveau Jean Calas. L'achat de la gravure, d'un prix de six livres, doit permettre d'aider matériellement une famille éplorée mais digne. Voltaire se félicite de cette mobilisation : L'idée de l'estampe des Calas est merveilleuse. Je vous prie, mon cher frère, de me mettre au nombre des souscripteurs pour douze estampes. La souscription connaît un succès remarquable, au point que le Parlement de Paris intervient pour en suspendre le cours. Mais la gravure a le temps d'être largement diffusée. Jean Calas est réhabilité le 9 mars 1765, et sa famille relaxée des accusations dont elle faisait l'objet.

